

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 10 DECEMBRE 1993
DECRET N° 93-658 /MFERA.DGFP.DGOA
portant promotion au titre de l'année
1991 des Professeurs Certifiés d'Education
Physique et Sportive des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports), en tête : MONA Aristide

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant
fonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant
le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des cadres de la catégorie
hiérarchie I ;

D G B :

(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 relatif
à l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974, relatif
au tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement
(Jeunesse et Sports), abrogeant et remplaçant les dispositions
des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du
décret n° 63/79 du 26 Mars 1963 portant statut commun des cadres
de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5
Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
concessions et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat ;

D G C F :

(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;

(/u le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant
la nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant
la nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant
l'organisation des intérimaires des Ministres ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le
régime de la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 93-657 /MFERA.DGFP.DGOA.SAV du 10
décembre 1993 portant inscription au tableau d'avancement au titre
de l'année 1991 des Professeurs Certifiés d'Education Physique
Sportive des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services
sociaux enseignement (Jeunesse et Sports) ;

SECRET :

~~Article 1er.~~ Sont promus au 5e échelon de leur grade, indice I240 au 1^{er} de l'année 1991, les Professeurs Certifiés d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignants (Jeunesse et Sports), dont les noms suivent : ACC = NEANT.

- MONA (Aristide) pc du 23.04.91 DRS Cuvette
- KISSANGOU-LIBOUTOU (Jean) pc du 01.10.91 DRS BZV
- NZINGOUKOULOU (Romuald) pc du 07.06.91 DRS Kouilou
- SINGA (Jean Michel) pc du 25.03.91 DRS Niari
- IGNOUMBA (JEAN Martin) pc du 01.04.91 D E P C

~~Article 2.~~ Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'application que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 19 Décembre 1990

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

- Jean Prosper K O Y O -

AMPLIATIONS :

COPI	1
MJS	1
DGFE/DGCA	3
DGB	1
DGCF	1
DGS	1
DAFP/SPORTS	2
INTERESSES	5
DOSSIERS	5
SGG/BC	3/23